



Circulaire administrative N°52/1994

Ref: CENELEC

**AUX PRESIDENTS ET AUX
SECRETAIRES DE TOUS LES COMITES
D'ETUDES ET SOUS-COMITES**

Messieurs,

Coopération CEI/CENELEC

Dans le cadre de la coopération entre la CEI et le CENELEC et à propos de la planification en commun des études nouvelles et de l'utilisation mutuelle du résultat de leurs travaux (votes en parallèle), nous appelons votre attention sur le Mémoire n° 16 du CENELEC, Rapports avec les pays tiers, publié en octobre 1992.

Dans ce contexte, les "pays tiers" sont les pays qui ne sont pas membres du CENELEC, les pays extérieurs à la Communauté Européenne et à l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). Le Mémoire n° 16 prescrit la procédure suivante qui autorise l'assistance de représentants de la CEI comme observateurs aux réunions des Comités et Sous-Comités du CENELEC :

"En principe, le statut d'observateur pour les représentants des pays tiers ou pour des organisations extérieures à la zone CEE/AELE n'est pas prévu. Il est considéré que de tels statuts d'observateurs pourraient amener à un recouvrement des activités internationales ou même à une duplication d'efforts.

Dans le cas de la CEI, la présence en observateur de représentants formellement désignés lors de réunions d'un comité technique ou sous-comité du CENELEC est autorisée par décision du Bureau Technique. Cette décision est prise cas par cas, sur la base d'une demande justifiée du Président du comité concerné.

Administrative circular No. 52/1994

1992-02

**TO THE CHAIRMEN AND SECRETARIES
OF ALL TECHNICAL COMMITTEES AND
SUB-COMMITTEES**

Dear Sirs,

IEC/CENELEC Co-operation

With reference to IEC/CENELEC co-operation in common planning of new work and the mutual use of work results (parallel voting), we draw your attention to CENELEC Memorandum N° 16: Relationship with third countries, issued 1992-10.

Third countries', in this context, are those which are not members of CENELEC, i.e. those countries outside the EC and EFTA. Memorandum N° 16 prescribes a procedure for permitting attendance of IEC representatives as observers at CENELEC TC/SC meetings as follows:

'In principle, observership by representatives from third countries or from organizations outside the EC/EFTA area, is not foreseen. It is felt that such observership could lead to an overlapping with the international activities or even to duplication of efforts.

In the case of IEC, the attendance as observer of formally-appointed representatives in meetings of a CENELEC technical committee or sub-committee is permitted only by BT decision (on a case-by-case basis) following a justified request from the CENELEC Chairman concerned.'

Il est vivement recommandé aux CE/SC de la CEI de profiter de cette procédure afin d'encourager un rapprochement des rapports de travail entre CEI et CENELEC dans la ligne des principes énoncés dans l'Accord de Coopération CEI/CENELEC. C'est entendu qu'un tel observateur est nommé par le CE/SC de la CEI et représente le comité intégral dans ce rôle.

Toutes les demandes d'observateurs devront être directement soumises au Président du CE ou SC du CENELEC intéressé, par le Secrétaire du comité CEI concerné, avec copie au Bureau Central de la CEI et au Central Secretariat du CENELEC à l'adresse suivante :

rue de Stassart 35
B1050 - Bruxelles
Fax: +32 2 519 69 19

En cas de difficulté, prière de consulter le Bureau Central de la CEI.

Dans ce contexte, nous appelons également votre attention sur la Circulaire administrative N° 3/94, jointe à titre d'information, et qui porte sur la possibilité d'organiser des réunions des CE et SC de la CEI comme du CENELEC à la suite les unes des autres.

Avec nos salutations distinguées,



A.M. Raeburn
Secrétaire Général

C.J.

Dr. H. Gissel
Mr. R.E. Brett
Mr. J-L. de Kroes
Mr. R.D.Flanders
Dr. R. Togeï

cc: A tous les Comités nationaux, aux Dirigeants de la CEI et au CS du CENELEC
To all National Committees, IEC officers, CENELEC Central Secretariat

MAR/jl

It is strongly recommended that IEC TCs/SCs take advantage of this procedure in order to encourage closer working relationships between IEC and CENELEC in line with the principles laid down in the IEC/CENELEC agreement. It should be understood that the observer is nominated by the IEC TC/SC and acts on behalf of the whole committee in this rôle.

All requests for observership should be submitted directly to the CENELEC TC/SC Chairman concerned, by the IEC TC/SC Secretary, with copy to the IEC Central Office and to CENELEC Central Secretariat at:

Rue de Stassart 35
B - 1050 BRUSSELS
Fax: +32 2 519 69 19

In case of difficulty please consult the IEC Central Office.

In this context, we also draw your attention to Administrative Circular No. 3/1994, attached for information, on the possibility of arranging sequential meetings of IEC and CENELEC TCs/SCs.

Yours sincerely,

Encl.



Bureau Central
Central Office

Circulaire Administrative N° 3/94

Notre réf. MTGS
Our ref.

AUX COMITES NATIONAUX EUROPEENS
EGALEMENT MEMBRES DU CENELEC:

ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELGIQUE,
DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, FRANCE,
GRECE, IRLANDE, ITALIE, LUXEMBOURG,
NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-
UNI, SUEDE, SUISSE

Messieurs,

Dans un souci d'économie et de productivité, le Groupe de Coordination de la Gestion CEI/CENELEC a accepté le principe d'organiser les réunions des Comités d'Etude et des Sous-Comités de la CEI et du CENELEC de manière qu'elles se tiennent au même endroit à la suite les unes des autres. Cette manière de faire constituerait une dérogation autorisée de la politique suivie par le CENELEC de tenir la plupart des réunions de ses CE/SC à Bruxelles.

Dans l'optique de cette organisation, il est évident que les conditions suivantes doivent être réunies:

1. Le Comité de la CEI a un Comité Technique qui lui correspond au CENELEC et la majorité des délégués européens sont communs aux deux Comités,
2. Les calendriers de leurs réunions coïncident d'assez près pour ne provoquer aucun retard notable des travaux des Comités intéressés de la CEI ou du CENELEC.
3. La durée de leurs réunions est relativement courte au point que, dans l'idéal, elles ne durent pas toutes deux plus d'une semaine.

Administrative Circular No. 3/94

1994-01-07

TO EUROPEAN NATIONAL COMMITTEES ALSO
MEMBERS OF CENELEC:

AUSTRIA, BELGIUM, DENMARK, FINLAND,
FRANCE, GERMANY, GREECE, IRELAND,
ITALY, LUXEMBURG, NETHERLANDS,
NORWAY, PORTUGAL, SPAIN, SWEDEN,
SWITZERLAND, UNITED KINGDOM

Dear Sirs,

Mindful of the need to ensure economy and productivity, the IEC/CENELEC Management Coordination Group has accepted the possibility of arranging meetings of IEC and CENELEC Technical Committees and Sub-Committees in such a way that one immediately follows the other at the same location. This practice would be an allowable derogation from the CENELEC policy that most of its TC/SC meetings should take place in Brussels.

For such arrangements, it is clear that the following criteria need to be met:

1. The IEC Committee has a corresponding CENELEC Technical Committee and the majority of European delegates are common to both.
2. The meeting schedules coincide sufficiently closely to ensure that there is no significant delay in the work of either the IEC or the CENELEC committees(s) concerned.
3. The meetings duration is relatively short so that, ideally, both meetings occupy no more than one week.

./...

Par suite, nous aimerions demander aux Comités Nationaux européens d'étudier ce genre de possibilité quand ils offrent de recevoir des réunions des Comités d'Etude ou Sous-Comités de la CEI et du CENELEC.

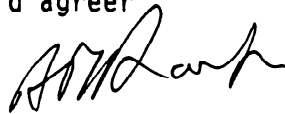
Le Bureau Central tient à votre disposition tous les renseignements concernant les calendriers des réunions que prévoient les Comités de la CEI.

En vous remerciant vivement à l'avance de l'intérêt que vous voudrez bien apporter à cette question, nous vous prions, Messieurs, d'agréer nos meilleures salutations.

We should therefore like to request European National Committees to consider such possibilities when offering to host either IEC or CENELEC Technical Committee or Sub-Committee meetings.

Full details of forthcoming meeting schedules for IEC Committees are available from the Central Office.

With many thanks in advance for your kind consideration of this matter.



A.M. RAEBURN
Secrétaire Général
General Secretary

cc.: Dr. H. Gissel
Mr. R.E. Brett
Mr. R.D. Flanders
Prof. Ir. J.L. de Kroes
Dr. R. Togeï
Mr. M.R. Fünfschilling
Mr. S.P.A. Marriott, Secretary General, CENELEC

MTGS/LV